



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI
23, rue de la Fabrique
Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0
Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722
<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

Avis public

TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis public est par la présente donné aux contribuables de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, au 23, rue de la Fabrique à 20h00, le conseil procédera à l'adoption du règlement concernant le traitement des élus.

Avis de motion a été donné et présenté le 5 novembre 2018 par madame Marie-France Dupont, ce règlement abrogera le règlement # 2013-09 relativement au traitement des élus.

Le règlement tiendra compte des points suivants :

- La rémunération proposée;
- L'indexation de la rémunération proposée, le cas échéant;
- Le fait que le règlement aura un effet rétroactif;
- Une rémunération additionnelle pour le maire suppléant en cas de remplacement du maire;
- La rémunération de base et la rémunération additionnelle et, dans ce dernier cas, les postes pour lesquels la rémunération additionnelle est proposée.

Toute personne qui le désire peut consulter ledit projet de règlement pendant les heures régulières d'ouverture du bureau municipal au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici, du lundi au vendredi.

DONNÉ À SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, CE 6^{IÈME} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.

DENIS OUELLET
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÈS.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 novembre 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^{ième} jour du mois de novembre 2018.

DENIS OUELLET
DIRECTEUR GÉNÉRAL & SECRÉTAIRE TRÈS.